

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24 JUIN 2004**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, à 20 heures et trente minutes, sous la présidence de Madame FLINTHAM-WALLET Anny, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. HERBET Christiane, CAHON Claude, OBRY Eric, HUYON Jean-Luc, BALUT André, VINCENT Patricia, VORBECK Jean-Paul, FELLER Marie-Françoise, DUFETELLE Benoît, BUTTIN René,  
formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : MM. BOHEC Hervé, CARON Freddy, Mme DERAMBURE Nathalie.

M. DUFETELLE Benoît a été élu Secrétaire de séance.

-----

**APPROBATION DU PLAN DE ZONAGE**

Après étude de l'enquête publique et des conclusions du Commissaire Enquêteur, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le plan de zonage, qui est tenu à la disposition du public, jusqu'au 31 Juillet 2004, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

**DELEGATION AU MAIRE POUR PASSER LES MARCHES SANS FORMALITES PREALABLE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise, en tout et pour la durée de leur mandat :

- Mme Anny FLINTHAM-WALLET, Maire et en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Christiane HERBET, Monsieur Eric OBRY, Monsieur Jean-Paul VORBECK.

a prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passé sans formalités préalable en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

**ANNULATION TITRES ANTERIEURS**

Le Conseil Municipal décide d'annuler un titre de recettes de 2.98 € émis en 1996 et dont le débiteur n'est pas localisable.

**REGLEMENT INTERIEUR D'UTILISATION DE LA SALLE POLYVALENTE**

Après avoir étudié et modifié le règlement intérieur d'utilisation de la Salle Polyvalente, celui-ci est approuvé à l'unanimité et sera applicable au 1<sup>er</sup> octobre 2004.

**QUESTIONS DIVERSES**

Conseil d'Ecole

Le Maire donne le compte-rendu du Conseil d'Ecole.

## Voyage en Angleterre

Lors de sa dissolution, le Comité de Jumelage a reversé à la commune le solde des comptes du Comité. Un voyage en Angleterre sera organisé, le 28 AOUT 2003, pour les enfants nés du 1<sup>er</sup> janvier 1989 au 31 décembre 1993, moyennant une participation de 10 € ; les membres de l'ancien Comité de Jumelage seront invités.

Dans la mesure des places disponibles, les personnes extérieures au Comité, pourront participer à ce voyage, moyennant une participation de 20 €.

-----  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 00  
-----